

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Recu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

ID: 034-213400880-20230712-D2023\_52-DE

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

#### **MARCHES PUBLICS**

#### EXE<sub>10</sub>

# MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS A COURNONTERRAL

# AVENANT N°1 POUR FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE MAITRISE D'OEUVRE

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cournonterral 12 avenue Armand Daney 34660 COURNONTERRAL

Tel: 04 67 85 00 11

Mail: mairie@ville-cournonterral.fr

#### B - Identification du titulaire du marché public

#### **Groupement:**

# - SELARL Teissier-Portal Architecture (mandataire)

1 rue de la Fontaine du Pila St Gély 34000 Montpellier

Courriel: contact@teissierportal.com

Tel: 04 67 72 52 37

N° SIRET: 439 726 761 000 42

#### - BETEM LANGUEDOC ROUSSILLON

2 rue Patrice Lumumba 34070 MONTPELLIER languedoc@betem.fr

Tél: 04.67.07.31.11 - Fax: 04.67.83.13.07

SIRET: 501 949 085 00036

#### - SAS BOS ECO

954 Avenue Jean Mermoz 34000 Montpellier paul.orhand@bos-eco.fr 06 60 31 22 43 904 918 091 00011

#### - Art Paysagistes SARL

37 Bd Felix Giraud 34150 Aniane Tel 04 11 75 83 75 fax: 04 67 59 28 61 artpaysagistes@hotmail.fr Siret 479 558 983 00041

#### - Atelier Rouch Acoustique

123 place Jacques Mirouze 34000 Montpellier 04 67 56 65 80, Fax 09 56 58 83 54 SIRET 495 271 496 00012 contact@atelier-rouch.com

Page:

#### C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle des sports à Cournonterral.

Date de la notification du marché public : 9 décembre 2022

#### Montant initial du marché public :

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié la 19/07/2023

Page:

Désignation des tranches	Forfait provisoire	de de   Fusine le   Fusine le
Designation des tranches	HT	ID: 034-213400880-20230712-D2023_52-DE
Tranche ferme (Missions ESQ+, APS, APD, PRO, ACT, VISA, AOR)	435 600,00 euros	522 720,00 euros
CSSI	7 128,00 euros	8 553,00 euros
Tranche optionnelle 1 (Mission OPC)	39 600,00 euros	153 765,22 euros
Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	482 328,00 euros	685 038,82 euros

#### D - Objet de l'avenant

#### Modifications introduites par le présent avenant :

Le forfait provisoire de rémunération était décomposé comme suit, sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 3 960 000 euros HT, soit 4 752 000 euros TTC, définie au mois de décembre 2021 (article 2.2 de l'Acte d'Engagement) :

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération		
Designation des tranches	HT	TTC	
Tranche ferme (Missions ESQ+, APS, APD, PRO, ACT, VISA, AOR)	435 600,00 euros	522 720,00 euros	
CSSI	7 128,00 euros	8 553,00 euros	
Tranche optionnelle 1 (Mission OPC)	39 600,00 euros	153 765,22 euros	
Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	482 328,00 euros	685 038,82 euros	

Ce montant de rémunération de 435 600,00 euros HT correspond à un taux indicatif de référence de 10%, majoré d'un coefficient de complexité de 1,1 ; soit un taux d'honoraires de 11%.

Le forfait de rémunération fixé dans l'acte d'engagement, est provisoire, conformément aux dispositions des articles R.2112-18 et R.2432-7 du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article 8.1.2 du CCAP du marché, la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux en phase APD étant réactualisé à 4 623 000 euros HT, en raison du coût des travaux indispensables à la réalisation de l'ouvrage (CTI), du coût des travaux complémentaires né des aléas et sujétions études (CTA) et du coût des travaux complémentaires né des modifications programme validés (CTM).

Il convient, pour passer de la rémunération provisoire à la rémunération définitive, de modifier le marché conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique.

Il s'agit de procéder à la fixation du forfait de rémunération définitif, porté à 508 530,00 euros HT selon le calcul suivant :

La rémunération de la mission complémentaire CSSI et celle de la tranche optionnelle OPC restent inchangées.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023 Reçu en préfecture le 19/07/2023

Décimation des transhes	Forfait définitif	de republié le ration 510
Désignation des tranches	HT	ID: 034-213400880-20230712-D2023_52-DE
Tranche ferme	508 530,00 euros	010 230,00 euros
(Missions ESQ+, APS, APD, PRO, ACT, VISA, AOR)		
Coordination SSI	7 128,00 euros	8 553,60 euros
Tranche optionnelle 1 (Mission OPC)	39 600,00 euros	153 765,22 euros
Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	555 258,00 euros	772 554,82 euros

Incidence	financière	de	l'avenant	•
		u	I av Ci iai it i	

L'avenant a une incidend (Cocher la case correspond	ce financière sur le montant du dante.)	ı marché	public :
	Non	$\boxtimes$	Oui

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA: 20% Montant HT: 72 930 euros Montant TTC: 87 516 euros

% d'écart introduit par l'avenant : +16,74

Nouveau montant du marché public :

Désignation des tranches	Forfait définitif de rémunération	
Designation des tranches	HT	TTC
Tranche ferme	508 530,00 euros	610 236,00 euros
(Missions ESQ+, APS, APD,		
PRO, ACT, VISA, AOR)		
Coordination SSI	7 128,00 euros	8 553,60 euros
Tranche optionnelle 1	39 600,00 euros	153 765,22 euros
(Mission OPC)		
Montant global tranche ferme +	555 258,00 euros	772 554,82 euros
tranche optionnelle		,

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur		
	A :, le	
	Signature	
	Le Maire	

William ARS

Publié le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023 52LO ID: 034-213400880-20230712-D2023\_52-DE

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :		
Le titulaire signera la formule ci-desso	ous:	
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »	
	A, le	
	Signature du titulaire,	
■ En cas d'envoi en lettre recon	nmandé avec accusé de réception :	
(Coller dans ce cadre l'avis de réception p	ostal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)	
■ En cas de notification par voie	e électronique :	
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réc	eption de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)	